

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 368

22 avril 2005

SOMMAIRE

Anet S.A., Luxembourg	17631	Ganancia Finance S.A., Luxembourg	17651
Azla Holding S.A., Luxembourg	17655	GestComPro Europe, S.à r.l., Luxembourg	17640
Biofin S.A., Luxembourg	17652	Hartwell S.A., Luxembourg	17624
Café Restaurant Bairrada, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17641	Hedwige Finances S.A., Luxembourg	17656
Campion S.A.H., Luxembourg	17638	Hein Marechalerie, S.à r.l., Berdorf	17664
Candido, S.à r.l., Dudelange	17638	Hein Marechalerie, S.à r.l., Berdorf	17664
CD Publicité Lux, S.à r.l., Pétange	17631	Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette	17622
Chemifim International S.A.	17631	International Communication Investment S.A., Luxembourg	17638
Cromwell Holdings S.A., Luxembourg	17626	International Fashion S.A., Luxembourg	17655
CVC Capital Partners (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	17630	J.M.W., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17647
Cyria S.A., Luxembourg	17652	Klugher, S.à r.l., Luxembourg	17661
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17652	L.C.I., S.à r.l., Cruchten	17647
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17653	Landeck S.A. Holding, Luxembourg	17651
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17653	Lux Windows S.A., Luxembourg	17624
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17653	Lux Windows S.A., Luxembourg	17624
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17655	Mazzoni Shoes Services, S.à r.l., Luxembourg	17640
D.F.M. Investissements S.A., Luxembourg	17655	Mosport Investments, S.à r.l., Luxembourg	17652
Daedalus Airfinance Risk Evaluation, S.à r.l., Senningerberg	17625	N.S. Union S.A., Luxembourg	17649
Defoule Prod S.A., Luxembourg	17655	NCI Luxembourg S.A., Luxembourg	17649
Defoule Prod S.A., Luxembourg	17656	Nefta, S.à r.l., Bertrange	17649
Dixième S.A., Luxembourg	17648	Nord Echo, S.à r.l., Luxembourg	17628
EPP Gamma Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	17657	(L')Olivier, S.à r.l., Strassen	17651
EPP Marathon Delta Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	17633	Orka Investment S.A., Luxembourg	17647
Europe Aciers, S.à r.l., Luxembourg	17649	Parsector S.A.H., Luxembourg	17618
Federal Finance Holding S.A., Luxembourg	17663	Prime S.A., Mamer	17656
Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	17656	Primesport, S.à r.l., Luxembourg	17648
Fellini S.A.	17628	Remacum, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	17627
Fellini S.A.	17630	Second Euro Industrial Unna, S.à r.l., Luxembourg	17641
Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17647	Service Photo Luxembourg S.A., Luxembourg	17651
Focused Energy, A.s.b.l., Diekirch	17653	SNT Multimedia Consulting S.A., Luxembourg	17629
Fruits et Légumes du Jardin S.A., Heiderscheid	17663	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg	17621
G5 Holding S.A., Strassen	17618	Tarn Holding S.A.H., Luxembourg	17663
		Visuel, S.à r.l., Hesperange	17631
		Visuel, S.à r.l., Hesperange	17633

17618

PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.661.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} avril 2004
à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée Générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005343.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

G5 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.399.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. MARKET OVERVIEW S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 décembre 2004 à Bruxelles.

2. Monsieur Patrick Abadie, administrateur de sociétés, né à Castiglione (Algérie), le 23 août 1959, demeurant à B-1180 Bruxelles-Uccle (Belgique), 32, avenue Léo Errera,

ici représenté par Monsieur Stéphane Morelle, employé privé, demeurant à L-3390 Peppange, 10, rue de Crauthem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 décembre 2004 à Bruxelles.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G5 HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 10. Le conseil d'administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1. MARKET OVERVIEW S.A., prédésignée, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf actions	5.999
2. Monsieur Patrick Abadie, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de six cent mille euros (EUR 600.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit mille euros (8.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés pour une durée de six années:

- Administrateurs de catégorie A

1. Monsieur Patrick Abadie, prénommé,

2. Madame Brigitte Abadie-Bastien, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles-Uccle, 32, avenue Léo Errera (Belgique);

- Administrateurs de catégorie B

3. Monsieur Karl Louarn, conseiller économique, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert;

4. Monsieur Stéphane Morelle, prénommé

5. Monsieur Frédéric Monceau, prénommé

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Dont acte fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Monceau, S. Morelle, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 429, fol. 95, case 4. – Reçu 6.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(004845.3/242/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

- Autres emprunts	2.693.972,32	2.693.972,32
Sous-total II	7.104.275,59	6.267.889,66
III. Autres dettes:		
Fournisseurs:		
- Dettes sur achats et prestations de services généraux	4.438.898,13	2.531.669,43
- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	4.178.311,77	4.152.882,41
Autres dettes	3.764.453,82	3.884.563,68
Banques et établissements financiers:		
- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:	14.624.230,10	12.509.408,65
- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	22.783.566,62	14.322.944,36
- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
- Autres comptes courants	0,00	-
Sous-total III	49.789.460,44	37.401.468,53
Sous-total C	56.893.736,03	43.669.358,19
D.' Comptes de régularisation	-	-
E.' Bénéfice de l'exercice	-	-
Total Passif	118.810.054,10	99.181.805,51

Comptes de profits et pertes 2001 et 2000

	2001	2000
<i>A. Produits d'exploitation</i>		
Hospitalisations et accouchements	1.315.975,40	1.330.742,94
Activités médicales	837.564,63	501.806,87
Honoraires médicaux	-	-
Participation directe à des frais par UCM	60.936.538,06	53.710.823,68
Produits accessoires	2.844.645,81	3.138.867,92
Loyers	9.824,85	9.771,07
Contributions courantes diverses à des charges	721.998,43	683.220,58
Sous-total Produits d'exploitation	66.666.547,18	59.375.233,06
<i>A.' Charges d'exploitation</i>		
Achats	-17.104.787,14	-15.157.070,74
Variation de stocks	-2.582,68	4.628,89
Frais de personnel	-43.755.384,46	-39.297.373,00
Frais pour immeubles et équipements	-3.751.571,56	-2.900.519,39
Dont:		
Loyers et charges payés à des organismes liés: 0,-	-	-
Loyer et charges autres:	-211.632,32	-198.523,08
Autres charges d'exploitation	-962.983,65	-924.428,69
Impôts sur le revenu et sur le capital	-	-
Corrections de valeur	-6.144.630,62	-4.990.776,72
Dotations aux provisions	-	-
Sous-total Charges d'exploitation	-71.721.940,11	-63.265.539,65
<i>A.-A.' Résultat d'exploitation</i>	-5.055.392,93	-3.890.306,59
<i>B. Amortissement des subventions d'investissements:</i>		
En provenance de l'Etat	3.200.794,90	1.901.678,39
Autres	429,40	-
Produits et Charges financiers:		
<i>C. Produits financiers, escomptes.</i>	387.017,74	437.582,64
<i>C.' Frais financiers:</i>	-	-
Dus à des organismes liés	-	-
Autres frais financiers	-542.432,02	-491.044,20
<i>C.-C.' Résultat financier</i>	-158.414,28	-53.461,56
(Dont: Produits ./l. charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an:	-	-
(A.+B.+C.)	-	-
(A.'+C.) Résultat courant	-2.012.582,91	-2.042.089,79
<i>D. Produits exceptionnels</i>		
Subventions d'exploitation exceptionnelles	-	-

17624

Autres produits exceptionnels	1.796.906,31	92.463,32
D.' Charges exceptionnelles	-424.651,83	-179.566,06
D.-D.' Résultat exceptionnel.	1.372.254,48	-87.102,74
Total produits	72.051.695,53	61.806.957,38
Total charges.	-72.692.023,96	-63.936.149,92
Résultat de l'exercice	-640.328,43	-2.129.192,54

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03936. – Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004656.2//127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUX WINDOWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.331.

—

CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LIMITED renonce à son mandat d'administrateur de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} décembre 2004.

La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LIMITED ne sera donc plus administrateur au 1^{er} décembre 2004.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003545.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

LUX WINDOWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.331.

—

FIDUFRANCE GIBRALTAR LIMITED renonce à son mandat d'administrateur de la société ci-dessus référencée à compter du 1^{er} décembre 2004.

La société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD ne sera donc plus administrateur à compter du 1^{er} décembre 2004.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003548.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.263.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 décembre 2004 à 19.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- le versement de EUR 23.240,02 (vingt trois mille deux cent quarante euros virgule deux centimes d'euros) suite à l'appel du capital social souscrit et non encore appelé de telle manière que le capital social est libéré et versé jusqu'à concurrence de EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Ce versement étant effectué le capital social de la société est libéré dans sa totalité.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005183.3//984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

17631

VISUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 393, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 100.106.

Ouverture de succursale

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2004 que les associés ont décidé de créer une succursale à L-8058 Bertrange, Beim Shlass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004312.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.657.

La société CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A. ayant été liquidée en date du 29 octobre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 5 décembre 2000 entre la société CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004313.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CD PUBLICITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4739 Pétange, 25, rue de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 89.342.

Cession de parts sociales

Entre les soussignées:

Torres Carmen et Dulce Maria Dos Santos Sylva.

Elles sont convenues de ce qui suit:

Dulce Maria Dos Santos Sylva cède gratuitement quinze pour cent (%) des parts sociales, qui ont été souscrites lors de la constitution de la société CD PUBLICITE LUX, S.à r.l.

Pétange, le 14 janvier 2005.

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03650. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004385.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ANET S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 57.500.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ANET S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.500, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 151 du 27 mars 1997, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 615 du 29 août 2000,

ayant eu un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), équivalent à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

VISUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 393, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 100.106.

—
Ouverture de succursale

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2004 que les associés ont décidé de créer une succursale à L-3710 Rumelange, 7, place Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004497.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

EPP MARATHON DELTA HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 105.385.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

MARATHON PARIS PARTNERS L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Mr Luke Muchomore, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 21st of December, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in France, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EPP MARATHON DELTA HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (100) per share.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that the managers shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of an A Manager, or by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A Managers (or its members generally in the event the shareholder(s) do(es) not decide to name A Managers) a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que les gérants seront appelés «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A, ou par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses Gérants A (ou parmi ses membres si le/les associé(s) décide(nt) de ne pas nommer de Gérants A) un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant, sa révocation ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. A l'exclusion des dispositions statutaires relatives à la première année sociale de la Société, l'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Est nommé Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Christopher Nelson Merrill, directeur en fonds de placement immobilier, né le 28 mai 1971 à Okinawa, Japon, demeurant à 2658 N. Southport, Unit C, Chicago, IL 60614, U.S.A.;

3. Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Edward Joseph Kisala, expert immobilier, né le 16 septembre 1959 à Chelmsford, Angleterre, demeurant à 218 High Street, Cottenham, Cambridgeshire, Angleterre; et

- Sansal Ozdemir, réviseur interne, né à Cankaya, Turquie, le 31 mars 1973, demeurant au 67, rue Michel Welter, L-2731 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2004, vol. 429, fol. 95, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(004844.3/242/322) Dépose au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

L.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Cruchten.
R. C. Luxembourg B 35.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(005159.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

J.M.W., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 76.261.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(005161.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 27.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(005163.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ORKA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.926.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Diego Lissi, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 41, avenue Hector-Otto, MC-98000 Monaco.
- Monsieur Pier Giovanni Keller, Administrateur de sociétés, demeurant à Monaco.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005265.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

17656

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005233.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

HEDWIGE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.761.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEDWIGE FINANCES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(005241.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Administrateur / Administrateur

(005244.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PRIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 50.001.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2001 en vue de statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2000

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital de 537 LUF par incorporation des réserves et le passage à l'euro. Le capital sera ainsi de 31.000 EUR (1.250.537 LUF).

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005406.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2005, vol. 530, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2005.

J. Seckler.

(005020.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TARN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 84.029.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(005246.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.788.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(005249.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FRUITS ET LEGUMES DU JARDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 5.087.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 mai 2003

L'an deux mille trois, le 5 mai à 10.00 heures.

Les Actionnaires de la Société susdénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à son siège social à Heiderscheid, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs et de l'Administrateur-Délégué étant arrivés à échéance, il est décidé à l'unanimité de les renouveler pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se compose de la manière suivante:

- Madame Elly Dujardin, commerçante, demeurant à Heiderscheid, Administrateur-Délégué
- Monsieur Dan Epps, employé privé, demeurant à Heiderscheid
- Madame Marylène Pirson, employée privée, demeurant à Heiderscheid

2. Les Administrateurs et l'Administrateur-Délégué ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

3. De même, le mandat du Commissaire aux Comptes de la société, à savoir, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, étant également arrivé à échéance, il est décidé à l'unanimité de le renouveler pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

4. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Heiderscheid, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900189.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 janvier 2005.

HEIN MARECHALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 97.012.

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Hein, maréchal ferrant, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée HEIN MARECHALERIE, S.à r.l., avec siège social à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.012,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, de résidence à Hesperange, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1347 du 18 décembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 801 du 5 août 2004.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Echternach à Berdorf.

La nouvelle adresse est fixée à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Berdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Hein, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 janvier 2005, vol. 358, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2005.

H. Beck.

(900224.3/201/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2005.

HEIN MARECHALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 97.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2005.

H. Beck.

(900225.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2005.
